

actu.fr

Cette tribune publiée dans la revue de la ville du Havre qui rend les enseignants furieux

Murielle Bouchard

6-7 minutes

Dans le magazine de la Ville du Havre, une tribune du groupe « Le Havre Bleu Marine » a suscité la colère d'enseignants du collège Pagnol. Certains entendent déposer plainte.

Publié le 2 Jul 19 à 17:14



Des enseignants du collège Marcel-Pagnol au Havre (Seine-Maritime) entendent déposer plainte pour diffamation à la suite de la publication d'une tribune parue dans le magazine de la Ville LH Océanes. (©M-B/76actu)

« Le piège se referme sur les héritiers de 68. » C'est ainsi que le groupe d'opposition « Le Havre Bleu Marine » titre sa tribune dans le dernier numéro du magazine de la Ville du **Havre (Seine-Maritime) LH Océanes**, daté du 16 au 30 juin 2019. Dans cette dernière, les trois membres du groupe critiquent vivement « nos enseignants » et soutiennent que les difficultés du collège Pagnol seraient selon eux liées au « laxisme éducatif et pédagogique dont ils paient les conséquences ». Remontés par cette mise en accusation, certains enseignants ont l'intention d'aller déposer plainte en fin de semaine. Qui pourrait alors en subir les conséquences ?

Lire aussi : [Violences, incivilités... Les professeurs de Marcel-Pagnol en colère : le collège fermé au Havre](#)

« Nous avons été scotchés »

C'est par hasard que Louise Jeanne, porte-parole des enseignants du collège Marcel-Pagnol au Havre, a découvert la tribune du groupe d'opposition « Le Havre Bleu Marine ».

Nous avons été scotchés. En gros, ce qu'ils disent c'est que le malaise que nous vivons au quotidien est de notre faute. Nous, les enseignants qu'ils décrivent comme des héritiers de 68. Pour ces élus, nous sommes responsables d'entraîner ' la France dans les profondeurs abyssales de la médiocrité. ' Ce sont clairement des insultes qui nous sont

portées.

Les enseignants « se sont clairement sentis visés, mais la tribune va même plus loin en relayant des propos qui sont racistes, jugeant la mixité ethnique comme un échec total. »

Interpellé par des enseignants, Olivier Wambecke, le Dasein (Directeur académique des services de l'Éducation nationale) au Havre a, selon Louise Jeanne, « manifesté son soutien auprès des enseignants, mais comme le rectorat pas de façon officielle, à notre grand regret. »

Les enseignants ont également téléphoné au rédacteur en chef du magazine : « On nous a répondu qu'il s'agissait d'une tribune libre et qu'ils allaient se renseigner, mais selon eux, ils devaient la publier. » Louise Jeanne et d'autres enseignants ont l'intention en fin de semaine d'aller déposer plainte pour diffamation. « Ce sont des propos calomnieux et on ne va pas laisser passer ça. Que ce groupe affilié au Rassemblement national tienne des propos comme ceux que l'on a l'habitude de lire par ailleurs, c'est une chose, mais qu'ils nous pointent dans cette tribune et nous insultent, ce n'est pas acceptable. »

Lire aussi : [Réforme Blanquer : un lycée du Havre, centre d'examen, menace de faire grève le jour du bac](#)

Des propos outranciers qui ne correspondent pas à la réalité

Du côté du rectorat, Brigitte Lacoste directrice de cabinet interrogée par *76actu* soutient : « La rectrice condamne les propos outranciers, qui ne correspondent pas du tout à la réalité de cet établissement classé Rep+, tenus dans cette

tribune. Comme le Dasen, elle a insisté sur le fait que les résultats d'un établissement contrairement à ce qu'indiquent les signataires ne tiennent pas seulement aux résultats du brevet des collèges. »

Quant à la question de la responsabilité liée à la publication de la tribune, Brigitte Lacoste explique : « Ce n'est pas au rectorat d'en décider. Cet événement fâcheux sera certainement abordé dans le cadre d'un entretien entre la rectrice et le maire du Havre. Mais on ne peut reprocher à la Ville de proposer aux oppositions de s'exprimer. »

Qui devrait répondre de ces propos devant la Justice ?

À la suite de la publication de la tribune, Guillaume Penelle, délégué départemental du Rassemblement National de Seine-Maritime a, dans un communiqué de presse, marqué son positionnement par rapport au groupe de signataires, s'en désolidarisant totalement : « Ce groupe municipal n'a plus aucun lien avec le Rassemblement National qui s'en désolidarise complètement. Son président, Damien Lenoir, a été exclu de notre parti l'an dernier et fait désormais partie d'un mouvement (*ndlr* Dissidence) avec lequel nous n'avons jamais eu de proximité. »

Le nom « Le Havre Bleu Marine » était celui sur lequel s'était présenté cet élu aux élections municipales de 2014 alors qu'il faisait encore partie du Front National de l'époque... Le Rassemblement National va rapidement prendre contact avec le Cabinet de Monsieur le Maire du Havre pour que cette appellation ne soit plus usitée, afin d'éviter tout amalgame, indique le communiqué.

Damien Lenoir, chef de file du groupe des signataires et conseiller régional explique quant à lui : « C'est quelqu'un qui nous écrit les tribunes et qu'on transmet à la mairie. Je l'ai parcourue, ça ne m'a pas choqué. Effectivement ma photo est sur le magazine... Il faut bien reconnaître que l'Éducation nationale va mal en France. C'est complètement surréaliste de penser que cette tribune déclenche une polémique alors que [quand les enseignants viennent en conseil manifester en tapant sur des gamelles, personne ne dit rien](#). »

De son côté, le directeur de publication qui n'est autre que le professeur d'histoire et maire du Havre Jean-Baptiste Gastinne, « ne souhaite faire aucun commentaire. »

En cas de plaintes et poursuites, qui devrait répondre de ces propos ? Geneviève Fouéré, responsable juridique du groupe Ouest France, n'hésite pas une seule seconde : « Pour un bulletin ou un magazine municipal, tribune ou pas, les règles sont exactement les mêmes qu'en matière de droit de la presse. Ce serait d'abord le directeur de publication qui dans ce cas est très souvent le maire qui serait le responsable direct, puis l'auteur de la tribune ou de l'article en tant que complice. »